

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 30 mai 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 30 mai 2016, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Yves Walsh
Denys Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Yves Savard, directeur des travaux publics
Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu

ABSENT : Gino Gagnon

131-05-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

132-05-2016

**FERMETURE DE FOSSÉ DEVANT LA PROPRIÉTÉ
(N/D : 07-138)**

Attendu la demande écrite du propriétaire pour pouvoir fermer un fossé devant sa propriété, situé à droite de son entrée principale;

Attendu que les travaux seront effectués aux conditions émises préalablement;

Attendu que le règlement #07-2006 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou chemins, en milieu rural, sous la responsabilité de la municipalité a été adopté le 14 août 2006;

Attendu que le conseil municipal est ouvert à autoriser par résolution la fermeture de fossé devant la propriété, le tout selon des conditions minimales à respecter;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la demande pour la fermeture de fossé d'une largeur de maximale de 30 mètres (tuyau) devant la propriété, à savoir:

- 138 rang Saint-Georges.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, est autorisé à attester de la conformité dudit permis après la réalisation des travaux.

Adopté.

133-05-2016

FERMETURE DE FOSSÉ DEVANT LA PROPRIÉTÉ
(N/D : 07-144)

Attendu la demande écrite du propriétaire pour pouvoir fermer un fossé devant sa propriété, situé à droite de son entrée principale;

Attendu que les travaux seront effectués aux conditions émises préalablement;

Attendu que le règlement #07-2006 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou chemins, en milieu rural, sous la responsabilité de la municipalité a été adopté le 14 août 2006;

Attendu que le conseil municipal est ouvert à autoriser par résolution la fermeture de fossé devant la propriété, le tout selon des conditions minimales à respecter;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la demande pour la fermeture de fossé d'une largeur de maximale de 30 mètres (tuyau) devant la propriété, à savoir:

- 144 rang Saint-Georges.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, est autorisé à attester de la conformité dudit permis après la réalisation des travaux.

Adopté.

134-05-2016

**FERMETURE DE FOSSÉ DEVANT LA PROPRIÉTÉ
(N/D : 07-163)**

Attendu la demande écrite du propriétaire pour pouvoir fermer un fossé devant sa propriété, situé à gauche de son entrée principale;

Attendu que les travaux seront effectués aux conditions émises préalablement;

Attendu que le règlement #07-2006 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou chemins, en milieu rural, sous la responsabilité de la municipalité a été adopté le 14 août 2006;

Attendu que le conseil municipal est ouvert à autoriser par résolution la fermeture de fossé devant la propriété, le tout selon des conditions minimales à respecter;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la demande pour la fermeture de fossé d'une largeur de maximale de 30 mètres (tuyau) devant la propriété, à savoir:

- 163 rang Saint-Georges.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, est autorisé à attester de la conformité dudit permis après la réalisation des travaux.

Adopté.

135-05-2016

**AUTORISATION RÉPARATION DES CLÔTURES DES
DIFFÉRENTS PARCS ET TERRAINS (N/D : 602-130)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, il y a un montant de 9 000 \$ de prévu pour le changement de la clôture de la patinoire extérieure;

Attendu que Monsieur Olivier Trottier a fait une demande de prix auprès de Clôture GP Inc. pour refaire la clôture de la patinoire;

Attendu que Clôture GP Inc. recommande de procéder à la réparation de la clôture et non au changement complet, le tout pour un coût de 1 445 \$ taxes en sus;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la réparation de la clôture, le tout tel qu'indiqué dans la proposition de Clôture GP Inc., en date du 9 mai 2016 pour un coût de 1 445 \$, taxes en sus.

Que la présente dépense n'atteint pas le seuil d'une immobilisation et que la dépense sera payée à même le poste numéro 02 70130 522.

Adopté.

136-05-2016

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE II
HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET #1301 (N/D : 602-130)**

Considérant qu'il y a eu une retenue de 7 000 \$ taxes en sus sur la facture #15044583 de Tetra Tech QI Inc.;

Considérant que ce montant correspond aux honoraires de surveillance additionnels qui ont été nécessaires vu le délai d'exécution des travaux par l'entrepreneur;

Attendu que l'ingénieur ne chargera pas d'honoraires professionnels pour la partie de surveillance des travaux correctifs de la voirie qui ont été nécessaires dans le projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement des honoraires de surveillance additionnels de 7 000 \$ taxes en sus à Tetra Tech QI Inc.

Que le versement de ce montant final est conditionnel aux exigences suivantes :

- acceptation définitive des travaux, incluant les corrections de déficiences;
- facturation finale de l'entrepreneur

Adopté.

137-05-2016

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE II
SUIVI DES COÛTS - PROJET #1301 (N/D : 602-130)**

Considérant la recommandation faite par la firme Bédard et Guilbault concernant le suivi des coûts pour le projet de Développement Saint-Basile-sur-le-Parc phase II;

Considérant que la recommandation consiste à établir le coût réel à autoriser par la Ville de Saint-Basile en tenant compte des directives de changement en cours de projet;

Considérant que le montant à payer pour les directives de changement établit selon le décompte numéro 3 est de l'ordre de 86 065,33 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denys Leclerc, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine les coûts reliés aux directives de changement à Pagé Construction, division Sintra Inc. pour un montant de 86 065,33 \$, plus taxes.

Adopté.

138-05-2016

RÉFECTION BOULEVARD DU CENTENAIRE
SUIVI DES COÛTS - PROJET #902 (N/D : 602-130)

Considérant la recommandation faite par la firme Bédard et Guilbault concernant le suivi des coûts pour le projet de réfection du Boulevard du Centenaire;

Considérant que la recommandation consiste à établir le coût réel à autoriser par la Ville de Saint-Basile en tenant compte des ordres de changement en cours de projet;

Attendu que le montant à payer pour les ordres de changement établit selon le décompte numéro 3 est de l'ordre de 34 860,28 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine les coûts reliés aux ordres de changement à Construction et Pavage Portneuf Inc. pour un montant de 34 860,28 \$, plus taxes.

Adopté.

139-05-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière